

Indemnisation de créances sur la République Démocratique du Congo (RDC)

Depuis de très nombreuses années, Brederode défend les droits relatifs aux créances découlant pour elle de la zaïrianisation en 1973, de ses anciennes filiales en République Démocratique du Congo (RDC), et s'efforce d'en obtenir tant la reconnaissance que le règlement.

Dans le cadre d'un programme de la Banque Mondiale visant la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), un protocole d'accord est intervenu avec les autorités de la RDC sur une indemnisation de ces créances.

Le montant de l'indemnisation s'élevant à € 23.566.140 en principal, a été déterminé conformément aux règles prescrites dans le cadre du programme PPTE (application d'un taux élevé d'allègement aux montants de la créance actualisée).

Sur ce montant, un premier paiement de € 900.000 vient d'intervenir. Il aura un impact positif à due concurrence, sur les résultats du premier semestre 2006.

Le solde fera l'objet de paiements échelonnés sur 8 ans, à partir de 2007, à raison de 16 tranches semestrielles égales portant intérêt au taux de 1,5% l'an. Ces montants ne seront pris en résultat qu'au fur et à mesure de leur encaissement effectif.